

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le
Présents : 60 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 6 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 9 convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la
Votants : 69 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DÉCHETTERIE DE CHAUDES-AIGUES - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Loic POUDEIROUX

Vu la mise en service en octobre 2025 de la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

Considérant que cet équipement comprend 10 quais de déchargement, un bâtiment technique, un bâtiment de stockage des déchets dangereux, un bassin de rétention des eaux d'incendie et de régulation des eaux pluviales ainsi qu'une bache de défense incendie de 120 m³ ;

Considérant qu'il doit être procédé à l'acquisition des terrains d'assiette de celle-ci, d'une surface de 3 689 m² correspondant aux parcelles G 679 et G 680, dont la commune de Chaudes-Aigues est propriétaire, tel que précisé sur le plan annexé à la délibération ;

Considérant qu'une cession à l'Euro symbolique de cet espace de 3 689 m² pourrait intervenir entre Saint-Flour Communauté et la commune de Chaudes-Aigues ;

Vu la délibération n°2024-05 en date du 1^{er} février 2024 de la commune de Chaudes-Aigues autorisant la cession d'une partie de l'ex parcelle G629 (dont sont issues les parcelles G679 et 680) à l'Euro symbolique à Saint-Flour Communauté ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition d'une surface de 3 689 m², au profit de Saint-Flour Communauté comprenant les parcelles G 679 et 680 et appartenant à la commune de Chaudes-Aigues, à l'Euro symbolique, conformément au plan annexé à la délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié et les pièces administratives nécessaires correspondantes à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues en l'étude de Me LLAURENS - 15110 Chaudes-Aigues, l'acquéreur prenant en charge les frais de bornage et d'acte ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

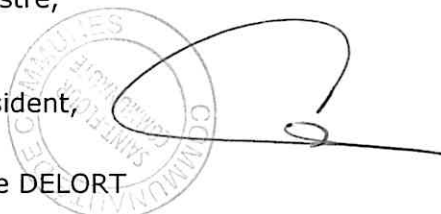
POUR : 68 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Gilles BIGOT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,


Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

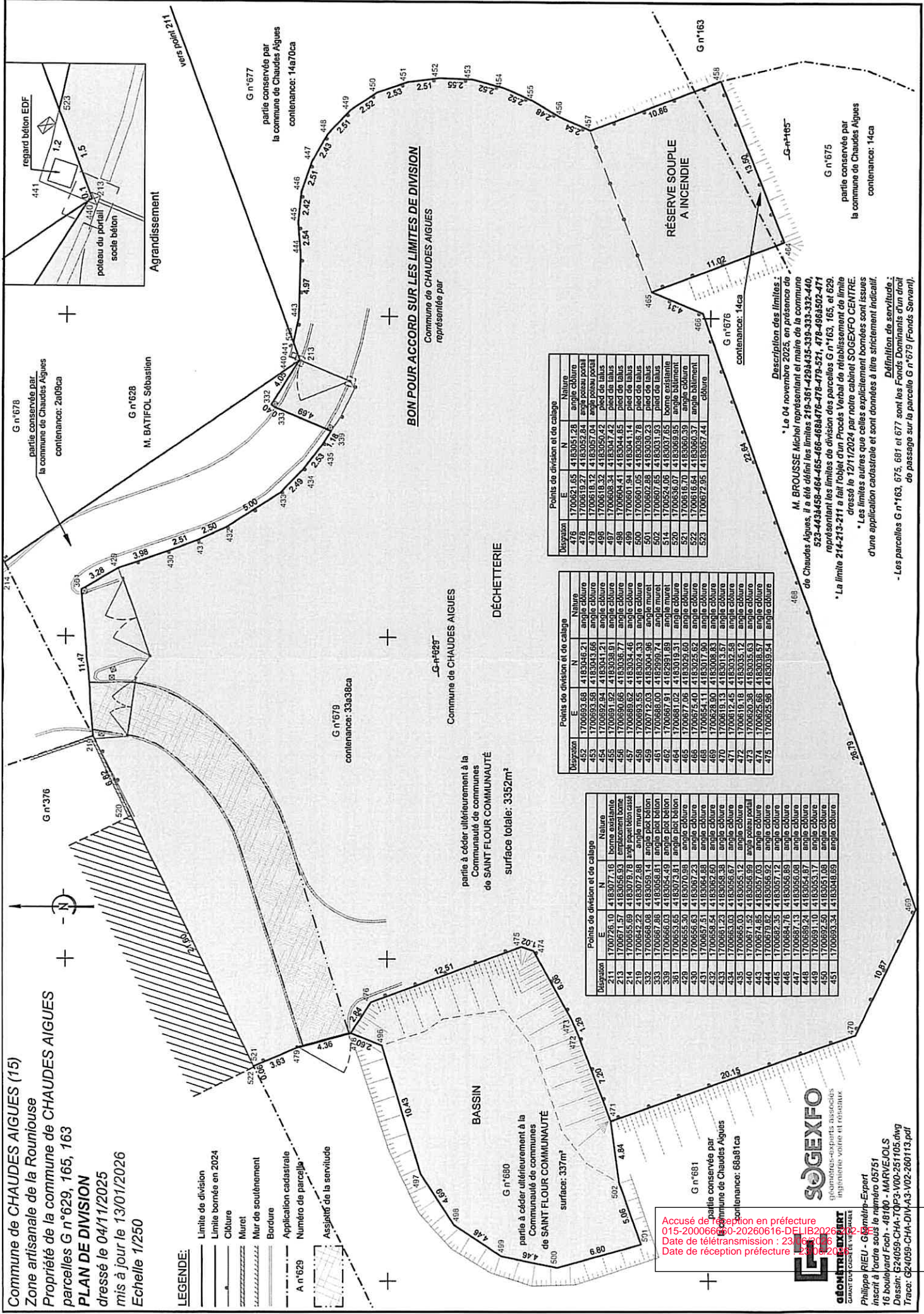
Elisa CHASSANG



Accusé de réception en préfecture
05-20066660-20260616-DELIB2026-202-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Commune de CHAUDES AIGUES (15)
 Zone artisanale de la Rourtiouse
 Propriété de la commune de CHAUDES AIGUES
 parcelles G n°629, 165, 163
PLAN DE DIVISION
 dressé le 04/11/2025
 mis à jour le 13/01/2026
 Echelle 1/250

- LEGENDE:**
- Limite de division
 - Limite bornée en 2024
 - Clôture
 - Muret
 - Mur de soutènement
 - Bordure
 - Application cadastrale
 - Numéro de parcelle
 - A n°629
 - Assiette de la servitude



BON POUR ACCORD SUR LES LIMITES DE DIVISION
 Commune de CHAUDES AIGUES
 représentée par

Description	Points de division et de calage		Nature
	E	N	
476	1700621.65	4183051.28	angle clôture
477	1700619.27	4183052.84	angle poteau poteau
478	1700618.12	4183057.04	angle poteau poteau
479	1700616.32	4183050.42	piéd de talus
480	1700608.33	4183047.42	piéd de talus
481	1700604.41	4183044.85	piéd de talus
482	1700601.94	4183041.14	piéd de talus
483	1700600.85	4183039.23	piéd de talus
484	1700602.85	4183031.93	piéd de talus
485	1700604.65	4183037.65	borne existante
486	1700636.07	4183069.95	angle bâtiment
487	1700616.70	4183060.39	angle clôture
488	1700616.64	4183060.37	angle bâtiment
489	1700617.95	4183057.44	clôture

Description	Points de division et de calage		Nature
	E	N	
452	1700693.68	4183046.21	angle clôture
453	1700692.84	4183043.66	angle clôture
454	1700692.84	4183041.21	angle clôture
455	1700691.92	4183038.91	angle clôture
456	1700690.66	4183036.77	angle clôture
457	1700693.62	4183034.46	angle clôture
458	1700693.55	4183024.33	angle clôture
459	1700693.00	4183020.99	angle muret
460	1700693.00	4183020.99	angle muret
461	1700697.91	4182991.89	angle clôture
462	1700691.02	4183019.31	angle clôture
463	1700677.06	4183029.60	angle clôture
464	1700675.40	4183025.62	angle clôture
465	1700675.40	4183017.90	angle clôture
466	1700654.11	4183017.90	angle clôture
467	1700628.80	4183008.83	angle clôture
468	1700619.13	4183013.67	angle clôture
469	1700612.45	4183032.58	angle clôture
470	1700619.18	4183035.12	angle clôture
471	1700620.95	4183035.63	angle clôture
472	1700623.68	4183038.97	angle clôture
473	1700623.68	4183038.97	angle clôture
474	1700623.68	4183038.97	angle clôture
475	1700623.68	4183038.97	angle clôture

Description	Points de division et de calage		Nature
	E	N	
211	1700726.10	4183077.16	borne existante
212	1700671.57	4183056.93	emplacement borne
213	1700655.69	4183079.78	angle poteau poteau
214	1700656.28	4183072.88	angle poteau poteau
215	1700656.28	4183072.88	angle poteau poteau
319	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
320	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
321	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
322	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
323	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
324	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
325	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
326	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
327	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
328	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
329	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
330	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
331	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
332	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
333	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
334	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
335	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
336	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
337	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
338	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
339	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
340	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
341	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
342	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
343	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
344	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
345	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
346	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
347	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
348	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
349	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau
350	1700667.86	4183056.81	angle poteau poteau

Description des limites:
 * Le 04 novembre 2025, en présence de M. BROUSSE Michel représentant le maire de la commune de Chaudes Aigues, il a été défini les limites 218-261-298-335-333-332-440-523-443-458-464-485-466-468-476-478-479-521, 478-493-502-477 représentant les limites de division des parcelles G n°163, 165, et 629, dressé le 12/11/2024 par notre cabinet SOGEXFO CENTRE.
 * Les limites autres que celles explicitement bornées sont issues d'une application cadastrale et sont données à titre strictement indicatif.
 Définition de servitude:
 - Les parcelles G n°163, 681 et 677 sont les Fonds Dominants d'un droit de passage sur le parcelle G n°679 (Fonds Servant).

SOGEXFO
 Ingénierie - Experts - Associés
 16 boulevard Foch - 48100 - MARVEIOLS
 Philippe RIEU - Gérant
 inscrit à l'ordre sous le numéro 05751
 16 boulevard Foch - 48100 - MARVEIOLS
 Dessin: S24059-CHA-TOP3-V00-251105.dwg
 Trace: S24059-CHA-DIV-A3-V02-260113.pdf

Accusé de réception en préfecture
 015-20006660-20260616-DE-182026-2026-02
 Date de télétransmission : 23/06/2026 09:53
 Date de réception préfecture : 23/06/2026 10:02